

ITINERAIRES AUSTRO-BOURGUIGNONS

DU DESASTRE DE NANCY AU TRAITE DE MADRID.

(Janvier 1477 - janvier 1526)

I. Le couple héritier : Marie - Maximilien.

La fin brutale et prématurée du duc Charles de Bourgogne sous Nancy (5 janvier 1477) n'entraîne pas celle de sa Cour. Et cela d'autant moins qu'il possédait une héritière légitime et unique, en la personne de sa fille : Marie. Cette fin ouvre seulement ce qu'on a couramment appelé *la succession de Bourgogne*. Rapidement propagée, la nouvelle produisit un effet de surprise, suivie d'un sentiment de soulagement.

Un historien, récent encore, des Valois de Bourgogne, Joseph Calmette, a eu cette formule, juste bien qu'un peu cruelle : *L'événement avait dépassé l'espérance.*

De cette surprise, s'ensuivent nécessairement, au moins pour une période de début d'adaptation au nouvel état de choses, de part et d'autre chez les intéressés directs, des hésitations, des reprises, un certain flottement.

En ce qui concerne Louis XI, dont le caractère excite leur curiosité, les historiens modernes ont dégagé que deux lignes de conduite s'offraient dès lors à lui : ou bien, ayant égard à l'hospitalité de cinq années qu'il avait trouvée (1) auprès de Philippe le Bon et qui l'avait garanti de la vindicte paternelle, agir en protecteur de la jeune Marie, dont son exil en Cour de Bourgogne lui avait, de surcroît, permis d'être le parrain, ou bien se déclarer franchement *rassembleur*, à son profit, des *états bourguignons* privés d'un hoir mâle et direct. Mais c'est là une vue historique : réaliste avant tout, l'historien doit avoir présentes à l'esprit la complexité des circonstances, la mentalité de l'époque et les réactions psychologiques des personnages en cause.

En Cour de France, c'est plus qu'un soulagement : c'est, chez le roi, une explosion de joie, dont les ondes nous parviennent à travers la prose de Commines ; joie communicative, car Louis s'entoure de com-

(1) Alors dauphin.



mensaux, auxquels il se met à distribuer ... des seigneuries bourguignonnes. C'était un peu vendre la peau de l'ours. Puis, cédant à sa manière habituelle de prudence, il effectue un pèlerinage (évidemment d'action de grâce et appel de conciliation à *monseigneur saint Claude* et donc, non seulement dans les terres de sa dite filleule, mais encore en mouvance impériale ! D'autre part, n'ayant jamais cessé d'entretenir des intelligences parmi les centres urbains de son adversaire, notamment en Liège et à Gand, il écrit à cette dernière ville (2) pour l'enjoindre d'avoir à se ranger sous son autorité. Ainsi paraît-il, en cette première phase, n'être maître, ni d'ordonner, ni de limiter ses ambitions.

Décidé qu'il était à profiter de l'aubaine pour accroître son royaume, un critère bien simple s'offrait pourtant à lui et propre à guider son action : il lui eût suffi de considérer et de départir ce qui, dans le conglomerat hétéroclite des seigneuries bourguignonnes, relevait séculièrement de la mouvance royale, capétienne puis valoise, par opposition aux *terres d'Empire*, où les derniers *grands ducs*, Philippe et Charles, n'avaient cessé de progresser. Tous ces fiefs tombant en quenouille, c'était, pour le roi de France alors régnant, non seulement un droit, mais plus un devoir de veiller à ce que, du fait d'un mariage de cette héritière de vingt ans, toute la portion *française* ne glissât pas sous la main d'un prince étranger.

Bien que le château comtal de Gand soit des plus robustes (3), Marie de son côté et sa fidèle belle-mère Marguerite d'York, sont, durant les premières semaines, presque à la merci du populaire et des émeutes. La jeune princesse prend peur : dès le 18 janvier, à l'insu de ses sujets comme on l'entend sans peine, elle écrit au roi pour se mettre sous sa protection. C'était se jeter dans la gueule du loup.

Profitant de cette disposition, Louis XI envisage, sous l'angle des *tractations à l'amiable*, un parti osé, radical, mais qui va rapidement s'avérer incompatible avec la situation réelle des parties intéressées. Sa filleule est à marier : pourquoi n'en ferait-il pas une dauphine ? Et voilà qu'on parle d'unir, cette jeune fille, passant le cap de la vingtième année, à un garçonnet (le futur Charles VIII) qui, étant né le 30 juin 1470, n'entrait pas encore dans sa huitième ! Marie aurait apporté ses biens en dot. Et le premier hoir mâle (4) de cette union eût, à la génération suivante, rassemblé les *états* bourguignons sous le sceptre royal. Mais combien d'années eût-il fallu attendre et la naissance d'un tel prince et sa majorité d'âge ? Longue carence qui, précisément, eût permis à Louis XI de s'implanter d'autant mieux dans les affaires et intérêts de ce ménage mal assorti.

L'entourage de Marie de Bourgogne éventa sans peine la manœuvre. Les luttes et désastres du duc Charles ayant plus que décimé sa noblesse

(2) Alors résidentielle pour Marie, à demi captive de ladite « commune ».

(3) Pour cause (et remède) : l'irritabilité chronique des Gantois.

(4) Présupposé, hypothétique.

combative, la riche héritière n'a plus guère autour d'elle qu'une gérontocratie, instruite par expérience des appâts trompeurs de la politique. Et il y a plus : pour qui a pu suivre d'assez près les rapports France-Bourgogne consécutifs à la paix d'Arras de 1435, il est évident que les deux parties contractantes sont restées, l'une à l'égard de l'autre, en état de suspicion mutuelle, avec des pointes chroniques d'hostilité et de menaces. Tant et si bien que parmi les deux noblesses de Cour, la française et la bourguignonne, régnait une prévention contraire, tout ensemble spontanée dans le naturel des individus et traditionnelle dans leurs lignes respectives.

Au surplus, Louis XI ne va pas s'attarder à attendre les résultats plus qu'incertains de son « ymaginative » suggestion, son habitude étant d'ailleurs de mener de front la diplomatie et la guerre. Notons toutefois qu'il sera mieux avisé quelque cinq ans plus tard (après le décès de Marie de Bourgogne) quand, venant à traiter avec les ayants droit de la défunte, il reprendra la voie matrimoniale : faire de la fille de celle-ci, la petite Marguerite d'Autriche, une nouvelle dauphine, promise au même pauvre prince qu'allait être Charles VIII, la dot de la fillette passant *immédiatement* à la gestion royale. (5)

Cependant, à Gand même, la situation de l'héritière demeure fort critique. Une vive réaction contre l'absolutisme du défunt duc Charles a emporté ses plus zélés (et trop zélés) serviteurs, que les larmes de l'orpheline n'ont pu sauver de l'exécution. Exploitant cette faiblesse, l'édilité a élargi ses pouvoirs et prérogatives, arrachant à la semi-captive un Grand Privilège, qui vient surclasser ses chartes antérieures. Il n'est pas jusqu'aux tractations individuelles qui ne subissent le contre-coup de cette poussée anarchique. Durant ces années de guerre à la continue (du siège de Neuss à celui de Nancy) et tandis que l'argent se cachait, les habiles avaient contracté des emprunts remboursables *au retour du prince*. Pour eux aussi *l'événement dépassait l'espérance* ; une perspective de rémission des dettes venait de s'ouvrir, à la grande satisfaction des uns, au grand dommage des autres. A l'ente dynastique nouvelle, qui allait inquiéter les consciences urbaines, s'ajoutent ainsi des complications d'ordre économique et financier, particulièrement ressenties dans les milieux portuaires et parmi les denses populations de l'*hinterland*.

Un sérieux avantage demeurerait toutefois à l'héritière dans l'épreuve : retournant l'ancien projet du duc Charles quant à un éventuel démembrement du royaume de France, avec part aux Anglais, Louis XI fait miroiter aux yeux du même souverain insulaire, Edouard IV d'York, un dépeçage des possessions bourguignonnes. Mais, aux côtés de Marie, la vigilante Marguerite d'York, troisième épouse du duc défunt, détourne

(5) Ce qui confirme sa visée précédente. Seconde « Paix d'Arras », 23 décembre 1482. L'écart des âges se trouvait réduit : une dizaine d'années seulement et, cette fois, à l'avantage du mâle. Nous allons y revenir.

son frère de prêter l'oreille au chant de la sirène, pour garantir au contraire son appui aux deux princesses unies.

Cependant, et sans désespérer, Louis XI est passé à l'action. Dès le 9 janvier ⁽⁶⁾, il fait acte de suzeraineté à l'égard des corps constitués du duché de Bourgogne. En quoi d'ailleurs, il est dans la norme des coutumes successorales au sein de la mouvance. Dijon devra ouvrir ses portes à l'occupation royale. Mais le nouveau maître y caresse par avance l'opinion en déclarant que, par cette mainmise, il ne veut que *garantir les droits de sa filleule*. Ainsi, dans sa psychologie vivante, a-t-il concilié les deux attitudes possibles dont nous avons parlé plus haut ; c'est, en fait, la saisie substantielle, sous la fiction d'un protectorat désintéressé et même généreux : le roi très chrétien ne se doit-il pas de paraître agir en parrain émérite ? Saisis eux-mêmes de ce message, lesdits *Etats* s'inclinent le 29 janvier et, le 1^{er} février, l'occupation militaire est chose faite.

Parallèlement, dans le Nord, c'est le roi lui-même cette fois qui va guerroyer de sa personne en Artois, en Picardie, en Hainaut ⁽⁷⁾. Il rencontre sous Arras une résistance qui le rend plus vindicatif. La métropole artésienne tenait à sa lignée comtale : « tout le peuple, dit le chroniqueur, y estoit tant affecté (attaché) que rien plus » ⁽⁸⁾. Aussi, la place une fois réduite, Louis XI y fait édifier deux forteresses ⁽⁹⁾, contre une seule à Dijon. Ces châteaux furent, dans la suite, de bons témoins du *Baukunst* militaire au début des temps modernes. Il est évident que, sous le prétexte de façade d'assurer paternellement la sécurité de ses nouveaux sujets, le monarque avisé imprimait par là, au cœur de ses conquêtes, le sceau de sa domination ⁽¹⁰⁾. Pour compléter en Arras le déracinement, il y pratique un peuplement d'étrangers (Normands pour la plupart) et il débaptise la ville : on devra désormais l'appeler Franchise (entendons : au pouvoir discrétionnaire de son affranchissement).

Aire de combat traditionnelle entre France et Bourgogne, la Picardie est le théâtre d'assauts sans merci. Plus à l'est, Avesnes qui, en 1461,

(6) Date qui certifie tout ensemble et la rapidité de propagation des nouvelles et la diligence exploitante du principal bénéficiaire.

(7) Reprenant ainsi une habitude belligérante qu'il avait contractée dans ses conflits avec le dernier duc.

(8) Cf. MOLINET, *Chroniques* ; éd. Buchon (*Chron. nat. franç.* t. XLII, Paris, 1827) t. II, p. 27.

(9) Arras étant une ville double, aucune fusion ne s'étant opérée entre la cité gallo-romaine et l'agglomération formée autour de l'abbaye de Saint-Vaast. L'une contre « la cité », partie ancienne et dotée de défenses ; l'autre contre « la ville », partie ouverte plus récente et populeuse. Au total, agglomération bicéphale.

(10) On comprend dès lors que ces architectures comminatoires ne furent jamais goûtées de l'élément local. Dijon pour sa part, a complètement arasé la sienne à la fin du siècle dernier. Grand dommage ... pour l'archéologie et pour le pittoresque urbain. Au surplus, en nul temps ultérieur, ni sous aucun régime, ces journées de fin janvier 1477 n'ont été l'objet d'une commémoration. Et pourtant, n'était-ce pas ce qui pouvait advenir de meilleur au vieux fief capétien, que de rentrer en mouvance royale directe ?

avait été la première à accueillir en roi l'ex-dauphin rentrant d'exil, n'en fut pas moins mise à sac.

Poursuivant leur avantage, Louis et ses lieutenants s'emparent ainsi d'une vingtaine de places fortes. Mais l'agresseur pouvait-il se faire illusion sur la portée de ces faciles victoires ? Faciles, puisque tout l'élément jeune et combatif de la noblesse bourguignonne avait cruellement pâti des désastres de son chef. Faciles, mais non décisives : d'une part en effet, là où il réussit à s'imposer, le résultat le plus apparent, et topique, de son succès, paraît bien avoir été d'aviver l'hostilité et d'accroître la confusion entre partisans de l'héritière et partisans du roi. Par ailleurs, en des seigneuries qui, à cette date, détiennent la plus grande puissance urbaine de l'Occident, le poliorcétisme est un tonneau des Danaïdes ⁽¹¹⁾, qui s'aventure en une telle voie de conquête est pratiquement voué à ne jamais dominer, ni résorber, l'obstacle, — ce que nos mémorialistes traduisent familièrement : *ne jamais parvenir au-dessus de sa besogne* —. Dans le Boulonnais, l'habile monarque use d'un subterfuge : on connaît le prestige dont jouissait alors Notre-Dame de Boulogne. Gant de ve-lours : Louis déclare qu'il tiendra ce comté en fief ... de la Vierge Marie. Oh ! sédative et commode suzeraineté !

De ces conjonctures, il ressortait pour l'orpheline une double évidence : à savoir que, dans son proche avenir, le mariage français n'était plus concevable ; qu'en conséquence il lui fallait, sans tarder, chercher ailleurs une rescousse congrue, en l'espèce, un mari bon guerrier.

★★

Essayons donc d'approcher quelque peu la personne morale de cette fille de vingt ans ; cela n'est pas aisé, vu la condition effacée où les siècles du moyen âge avaient mis la femme. L'humanisme d'ailleurs allait être pour elle l'aurore d'une émancipation. Mais l'Eglise d'une part, d'autre part le mariage, exerçaient encore sur elle une double contrainte, religieuse et sociale : vie habituelle de manoir, sédentaire et monotone, où son rôle tenait entre deux pôles : humble servante de Dieu et de l'époux.

Toutefois, ce que nous savons aujourd'hui des normes de l'atavisme, nous invite à chercher, en ce qui la concerne, du côté paternel. Elle est volontaire et, n'ayant plus à espérer d'être dauphine, elle ne cache pas à son entourage qu'elle n'optera que pour devenir archiduchesse : mobile qui, sur le plan concret, équivalait à désigner l'heureux vainqueur de la compétition : le jeune Maximilien de Habsbourg, fils et héritier présomptif de l'empereur Frédéric III. En conséquence, et pour reprendre le mot de l'historiographe, elle mit *son cœur en Germanie*. ⁽¹²⁾ Son choix devient public dès avril 1477 ; il est bien accueilli, le jouvenceau

(11) D'où l'inclination ultérieure à traiter.

(12) MOLINET, *op. cit.* t. II, p. 60.

ayant l'heur de rencontrer *la volonté des dames*. ⁽¹³⁾ On connaît la modicité traditionnelle de cette famille impériale ⁽¹⁴⁾ : c'est au point que Marie fait tenir des fonds à son *aspirant*, stoppé à Cologne par manque de ressources. Moyennant quoi, il rejoint la demoiselle à Gand. Il ignore à cette date, non seulement le français, mais le flamand. Elle est peu versée ès langue allemande. D'où la plaisante notation du mémorialiste : *ils s'entendaient par signes*. ⁽¹⁵⁾

Déférant aux convenances familiales, Marie a fait célébrer le 9 août, en cette ville résidentielle, les obsèques solennelles de son père. Et c'est seulement le 18 août, veille du mariage, que le prétendant y déroule son entrée spectaculaire.

Sur les noces elles-mêmes, nous n'avons pas à revenir ici. ⁽¹⁶⁾ Bien qu'à un degré sensiblement plus faible, elles n'en réalisent pas moins un pendant aux épousailles du feu duc Charles et de Marguerite d'York à Bruges, en juillet 1468. Un détail est significatif quant aux mœurs matrimoniales du temps : le secrétaire bourguignon, Molinet, confie à ses lecteurs que les deux jeunes gens échangèrent leurs virginités. Rien de surprenant, vu l'âge et le rang nobiliaire de l'époux. Mais qu'un écrivain officiel ait cru devoir en faire mention expresse, cela donne à penser, aux tardives générations qui la lisent encore, qu'à cette époque déjà (qu'on eût pu supposer beaucoup moins libertine que la nôtre) le fait était rare.

Toutes épousailles qui se respectent comportent un lendemain. Il est donné à l'historien de s'en faire, du moins quant aux repas, une idée précise : c'est, lui confirme un parchemin de la Dépense ⁽¹⁷⁾, le tiers jour de *grand desroy*. On y traite notamment *les seigneurs d'Allemagne* qui ont composé l'escorte du prince. Un aperçu de la consommation : 540 *poulailles*, 236 paires de pigeons, 1.600 œufs, 280 livres de lard, 58 hérons, 440 lots de vin, le reste à l'avenant. Une part de choix du linge de table est en *ouvrage de Venise*. ⁽¹⁸⁾ Les rôles de la fin du mois sont à consulter aussi, car on y trouve souvent des articles complémentaires, qui avaient glissé à travers les mailles du réseau quotidien. Le 31 août donc, ⁽¹⁹⁾ la présence d'invités germaniques de marque est encore attes-

(13) COMMINES. *Mémoires*, Paris, éd. Calmette, H. Champion, 1924 ; t. II, p. 254. Rapprocher pour le succès d'un joueur ; « il a le cri des dames ». La fiancée demeurerait toutefois l'ainée de son futur conjoint, mais avec un écart sensiblement réduit (naissances respectives : Marie, 13 février 1457, Maximilien, 22 mars 1459).

(14) COMMINES estimait Frédéric III « parfaitement chic homme », id., p. 287.

(15) MOLINET, *Id.* p. 98. Un peu déficient pour une cour d'amour.

(16) On en trouve notamment les détails, *ibid.* t. II, p. 81 et suiv. Voir aussi : O. de la MARCHE, *Mémoires* ; Paris, éd. Beaune et d'Arbaumont, Renouard, 1883, t. III, p. 245 et, côté français : COMMINES, *op. cit.* t. II, p. 249 et suiv.

(17) Le seul qui nous soit parvenu de cette trilogie. Archives départementales du Nord : B. 3441, n° 119.295. Gand, 20 août 1477.

(18) *Id.* n° 119.307.

(19) *Ibid.* n° 119.307.

tée. On solde un potier de Gand, qui avait loué de la vaisselle d'étain jusqu'au modeste poids de 2.500 livres et, tradition vivace, mention nous parvient du luxe des entremets, puisqu'ils avaient été, au pied de la lettre, dorés à l'or.

La dame venait donc de gagner son titre d'archiduchesse. Mais, dans son train quotidien, la Cour n'allait pas s'en empeser et il n'intervient guère que si l'on s'adresse personnellement à la suzeraine. C'est ainsi que, pour sa part, rassemblant les honneurs, le scribe de la Dépense consigne presque invariablement : *madame ... duchesse d'Autriche, de Bourgogne et de Brabant, comtesse de Flandre et d'Artois*. C'est l'essentiel du tableau.

Quant au jeune Maximilien, compte tenu de la modicité des moyens, ancestrale au point d'être devenue légendaire chez les Habsbourg, il faisait là ce qu'on est convenu d'appeler un beau mariage et cessait d'être pauvre. Rappelons, à ce sujet, que son père, l'empereur Frédéric III, avait été moqué de la noblesse allemande, sous l'étiquette *lehre Tasche* (Frédéric bourse-vide) et que l'héritier présomptif Maximilien, traînait à son prénom ce constat d'évidence : *ohne Geld* ⁽²⁰⁾. Toutefois, le plantureux apport féminin n'était pas à sa totale discrétion, et il devait connaître dans la suite ⁽²¹⁾ d'autres (et pour lui coutumiers) embarras de finance.

Quant au roi de France, son comportement ambigu vis-à-vis de sa filleule et ses initiatives meurtrières promues sans délai, lui avaient tout uniment attiré la pire conjoncture : à savoir, la naissance et l'essor d'une Austro-Bourgogne. Ainsi, deux ans seulement après Picquigny ⁽²²⁾ où de façon à la fois habile et large, il avait mis le point final à la Guerre de Cent ans, ce même prince entraînait en lutte ouverte contre l'une des Maisons impériales allemandes, - lutte qui, avec des alternatives de rémissions et de rebondissements, allait ⁽²³⁾ se prolonger jusqu'au milieu du XVIII^e siècle ⁽²⁴⁾. Autrement perdurable donc que la guerre contre l'Anglais ... Mais c'est de quoi les contemporains et, en premier, le roi lui-même, n'eurent aucun soupçon.

Il nous reste encore un biais, par où nous pouvons approcher le personnage réel de l'archiduchesse : c'est celui de ses déplacements et voyages. En quoi d'ailleurs, elle fait bien figure de princesse des temps modernes. Révolue désormais l'existence de châtelaine confinée que nous rappelions plus haut ! La jeune femme sort volontiers, et fréquemment :

(20) Les historiens d'expression française y ont mis moins de formes, pour dire prosaïquement et non sans quelque vulgarité : Maximilien « sans le sou ».

(21) Notamment après le décès prématuré de Marie.

(22) 29 août 1475.

(23) Par les Bourbons relayant les Valois.

(24) Et mettre le sceau à la destinée d'une reine de France, Marie-Antoinette, que le courant public baptisa « l'Autrichienne ».

pour honorer l'invitation d'une de ses familières, pour aller ouïr messe et, quand la saison y invite, pour l'*esbat aux champs*. On connaît le moyen de transport vétuste, recours ordinaire des dames : le « chariot branlant », qui n'est que trop bien nommé. L'époque sans doute reste heureusement étrangère à ce souci de confort qui tyrannise nos générations d'à présent. Toutefois, le véhicule va jusqu'à manquer des commodités élémentaires ; il est dur, craquant, cahoteux, impitoyable et, pour y accéder, les intrépides voyageuses doivent emprunter et gravir des *échelettes* ⁽²⁵⁾. Certes, l'archiduchesse n'est pas sans posséder son char de parement, pour les jours de représentation. Mais son goût est ailleurs.

Quand le changement de lieu implique quelque longueur de parcours, en digne fille du duc Charles elle se fait accompagner d'un bagage surabondant ⁽²⁶⁾. Comme il est presque toujours possible dans ses seigneuries du nord, le transport en est assuré par voie d'eau. C'est alors une petite flottille (jusqu'à huit bateaux ⁽²⁷⁾) qui signale aux riverains l'opulence de leur dame.

On connaît la préférence à peu près exclusive de Marie dans ses « ébats » voyageurs : c'est l'équitation. Elle est d'ailleurs, et plus loin qu'en son entourage, excellente cavalière. Son écurie personnelle compte une cinquantaine de chevaux ⁽²⁸⁾, dont la plupart sont des haquenées. Et, sans doute, ce sera pour avoir trop présumé de sa maîtrise ès-sports hippiques qu'elle y trouvera si prématurément sa fin. ⁽²⁹⁾

★★

Le mariage du 19 août 1477 avait été pour le jeune et peu fortuné Maximilien de Habsbourg, une réussite magnifique, grevée toutefois d'une pressante et lourde servitude : la guerre contre le roi de France. Au surplus, la situation juridique de l'époux restait en partie subordonnée et conditionnelle. En effet, les grands centres urbains, notamment ceux des comtés maritimes, tels que Flandre et Hollande, réservaient leur loyalisme à Marie, leur *droiturière dame* ; mais ils n'agréaient l'autorité du mari qu'en tant qu'*avoué par elle* pour les garanties et défense de ses droits : au regard des *sujets bourguignons*, l'archiduc n'est donc et ne doit être que *prince consort*.

Ajoutons d'ailleurs que la fin prématurée de la dame, en mars 1482, ne fera qu'accentuer pour lui ce qu'il entre de précaire dans ses pouvoirs sur l'héritage bourguignon du Nord. Car ledit loyalisme se repor-

(25) Il y a le char des dames de compagnie et « filles de gentillesse », doublé, comme il va de soi en matière de prudence (et de coquetterie) féminines, d'un second char « à porter les manteaux ». Et il y a celui des femmes de chambre qui « vont devant pour faire les logis. »

(26) Tant le sien propre que celui des Offices.

(27) B. 3.443, n° 119.580 et B. 3.444, n° 119.796.

(28) B. 3.441, n° 119.301.

(29) Nous allons revenir plus bas sur ce que l'on sait de « l'accident ».

tera aussitôt sur le *fil*s aîné de cette union, un petit Philippe, qui n'a pas encore atteint ses quatre ans. De ces difficultés intestines aggravées par un malheur, la plus connue, en tant que situation héroï-comique est l'opposition des Gantois qui, détenant la « personne physique » du petit prince, refusent obstinément de le rendre à son père.

On devine aisément quel parti l'habileté diplomatique consommée d'un Louis XI allait tirer de cette cause permanente de faiblesse chez son adversaire.

Donnant un *double* à sa campagne, hâtive et sanglante, de 1477 et qui lui avait surtout valu, de la part de sa filleule, le choix urgent d'un défenseur, le roi esquisse, dès le printemps suivant, une reprise de la lutte. Il déploie, sous les murs de Condé ⁽³⁰⁾, une puissante artillerie, *telle que, si Dieu eust tonné, il n'eust pas eu d'audience* ⁽³¹⁾. La petite place se rend en quatre jours (28 avril - 1^{er} mai).

Mais Louis XI, une fois de plus, préfère négocier à combattre : aussi bien, est-ce qu'en regard des risques inhérents à toute compétition par les armes, dans le domaine de la persuasion diplomatique il se sait le plus fort. D'autre part, si les entrées de joyeux principat, tant à Lille, Douai, Valenciennes, Mons, etc. n'avaient été, pour le jeune époux, que satisfactions spectaculaires et profits variés, il n'en allait plus de même au début de 1478 ⁽³²⁾ dans sa tournée Hollande-Zélande. Là, il rencontrait un vieil esprit d'indépendance nobiliaire qui grossissait les rangs des anciens *Hoeks* et mettait à l'étroit les *cabillauds* burgondophes. L'heure appelait donc pour lui une suspension d'armes vers le sud, c'est-à-dire avec le roi de France. Une trêve intervient, dite *trêve d'un an* ⁽³³⁾, en vue de négocier « une paix assise » ⁽³⁴⁾. On instituera un comité, pour délibérer à cette fin. La trêve elle-même est garantie, de part et d'autre par des *conservateurs*, dont les décisions seront sans appel. Ils devront se réunir chaque quinzaine, ce qui équivaut presque à une permanence, témoignant que les débats seront assez ardues et la mise au point de cette *commission mixte* de la paix, plutôt épineuse. Elle se composera de six mandataires de chaque partie adverse ; premier inconvénient : des écarts de vue ne peuvent manquer de s'y produire ; qui les départagera ?

(30) Condé sur l'Escaut, arrondissement de Valenciennes (Nord).

(31) MOLINET, *op. cit.*, t. II, p. 211. Certains de ces gros canons, qui *ruent* (le recul de la pièce, après le coup porté) sont promus à la personnalité au moyen de « distinctifs » d'une pittoresque rudesse. De ce genre : Gringade et Girade, alias : les sœurs de Bourbon, se référant, sur le plan humain, à deux princesses de cette Maison (peut-être Isabelle et Catherine) ; le chien d'Orléans (celui-ci aboie). Une voix plus autorisée : le Doyen des Pairs (il avait changé de camp : on sait en effet que le personnage réel, naguère constitué en cette dignité, n'avait été autre que Philippe le Bon). Quant au Sanglier d'Ardenne, il signale... un capitaine de routiers.

(32) Fin mars et avril.

(33) En réalité, un an et un jour : en vigueur du 11 juillet 1478 au même quantième de l'année suivante, elle inclut ces deux dates extrêmes.

(34) Voir surtout MOLINET, *op. cit.*, t. II, p. 163-177.

On croit tourner l'obstacle en prévoyant alors un arbitre choisi de leur commun accord. Mais si leur différend s'étend jusqu'à la personne à élire ... ? Tout cela annonce d'interminables longueurs. Or il est subséquemment déclaré qu'on devra aboutir dans les six mois. Où se réunir ? En fief impérial : à Cambrai. La députation bourguignonne fixe son attente à Tournai dont, au surplus, elle a l'évêque pour chef. ⁽³⁵⁾

Les Français, de leur côté, observent l'expectative à Saint-Quentin. D'ici et de là, nul n'alla plus avant. Dès lors, comment aboutir ? Rien ne remplace cette chaleur humaine que dégagent des contacts directs.

Cédant à son bellicisme, l'archiduc trompe la longueur de cette trêve en relevant l'*Ordre de la Toison d'Or*, alors en voie d'extinction ; depuis un dernier chapitre, tenu à Valenciennes en 1473, les mêlées meurtrières sous Neuss, la campagne helvétique, l'*estriif* désespéré sous Nancy avaient parmi ses chevaliers, taillé une telle brèche que, sur les vingt-quatre colliers statutaires, cinq seulement ornaient encore leurs titulaires vivants. Cette proportion ⁽³⁶⁾ permet d'apprécier combien la noblesse bourguignonne avait secondé son duc Charles, même quand elle désapprouvait ses entreprises : loyalisme de vassalité ⁽³⁷⁾. Or, le 30 avril 1478, Maximilien préside à Bruges des assises... inespérées, au cours desquelles une promotion massive insuffle à l'Ordre plus que décimé une vie nouvelle ⁽³⁸⁾. Elle aura de surcroît et dans la suite, une autre conséquence, et tranchée : bourguignonne de par son origine ⁽³⁹⁾, cette confraternité va revêtir un caractère austro-espagnol, qui lui sera définitivement acquis sous le long règne de Charles Quint. ⁽⁴⁰⁾

Du vivant de la duchesse Marie, un second chapitre suivra ⁽⁴¹⁾, celui-ci essentiellement d'*épuration*. Y vont être rayés les transfuges de haut parage qui ont écouté la sirène royale : les Neuchâtel, Crèvecœur, Damas, Luxembourg, etc. à la réserve d'un « suspense » : le bénéficiaire n'en est autre qu'Antoine de Bourgogne, vu, ajoute le considérant, l'insuffisante information de ses conduites et gouvernement... ⁽⁴²⁾ On a eu vent, en Cour maximilienne, que la manière habituelle de Louis XI n'a-

(35) Avance significative de l'archiduc, pour se concilier la *benevolentia* royale. On connaît en effet l'attachement multiséculaire de Tournai à la monarchie franque, puis française. On dirait volontiers : depuis Clovis.

(36) Du cinquième.

(37) Encore, parmi ces rescapés, se rencontrait-il quelques têtes couronnées étrangères. En tout cas s'y inscrivait le Grand bâtard Antoine, prisonnier en France, depuis Nancy.

(38) Voir notamment MOLINET, *op. cit.*, t. II, p. 119 et suiv.

(39) Instituée comme l'on sait, par Philippe le Bon en 1430.

(40) On ne peut que déplorer ici que la destruction aveugle de la Sainte-Chapelle ducale de Dijon, au début du XIX^e siècle, ait entraîné la disparition quasi totale de la double douzaine de stalles armoriées qui perpétuaient le témoignage de ses premiers collègues.

(41) A Bois-le-Duc, 5 mai 1481. On y dote d'un collier le tout-enfant Philippe.

(42) On ferme à demi les yeux sur lui ; on le ménage.

vait pas manqué de s'exercer auprès de ce captif militaire d'importance, attaché de si près, par son origine et par sa vocation combative, à la branche des Valois de Bourgogne.

Fougue de jeunesse ! La trêve sitôt expirée, le Habsbourg rentre en campagne. Son entour immédiat de seigneurie allemande est, à l'accoutumée, dénombré par l'Ecurie : une trentaine de chevaux, l'entretien du groupe étant assumé par Olivier de la Marche qui, chaque jour, y accuse une livre de frais par cavalier monté ⁽⁴³⁾. La fin du mois trouve leur chef *avec son ost, en son siège devant Théroutanne*. ⁽⁴⁴⁾ On est à la veille d'une épreuve de force.

Louis XI, aux approches de la soixantaine, se montre plus rassisi. Avait-il mieux auguré des résultats de la trêve et l'échec final de celle-ci le prenait-il, sous l'angle militaire du moins, un peu de court ? Quoi qu'il en ait été, il venait d'interdire à ses sous-ordres de présenter la bataille. Ceux-ci passant outre, c'est la défaite des « royaux », le 7 août 1479, dans la « journée » bien connue de Guinegate ⁽⁴⁵⁾. L'historien qui embrasse à vol d'oiseau, et même de plus haut, le déroulement des faits, est tenté d'établir un lien de causalité entre cette déconfiture et le traité ultérieur que, sous l'angle bourguignon, l'on peut appeler la *seconde paix d'Arras* (23 décembre 1482). Il n'est que de rapprocher ces dates respectives pour mettre en évidence un écart de près de trois ans et demi, avec un personnage aussi manœuvrier que Louis XI, délai plus que suffisant pour avoir remis sur pied la puissance militaire de la monarchie. Pas plus d'ailleurs que nul prince de son temps, le roi n'aimait à pactiser sur une défaite encore qu'il fut d'un art à y réussir beaucoup mieux qu'eux. Guinegate ne fut donc la cause ni directe, ni unique, de cette inclination du Valois couronné à limiter ses prétentions successorales au point d'aboutir à un accord. D'autres mobiles vont jouer, de plus fraîche date et fort habilement déduits. ⁽⁴⁶⁾

La première date *postquam* est celle du 10 août, où le vainqueur campe avec ses troupes « lez la ville d'Aire ». ⁽⁴⁷⁾ L'insécurité est grande en rase campagne : le train de ses déplacements exigeant d'ordinaire plus de vingt chariots, des messagers de profession sont adjoints aux charretiers afin de prévenir que ceux-ci *ne se départissent aux baghes* (bagages) *par les champs* ⁽⁴⁸⁾. Il est hors de notre propos (et il serait

(43) B. 3.442, n° 119.352. Un séjour de trois semaines à Saint-Omer (anglo-philie) est attesté du 14 juin au 7 juillet ; id. n°s 119.362 - 119.366.

(44) 30 juillet ; *ibid.* n° 119.367.

(45) Arrondissement de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

(46) La victoire de l'archiduc n'a laissé que peu de trace s dans les rôles des Offices, si ce n'est que comme élément de datation chez les contemporains eux-mêmes : le 30 septembre suivant, on règle un galopin de cuisine « *depuis le jour de la bataille*, jusqu'à la fin du présent mois ». Maigre salaire, 35 sols ; *Ibid.*, n° 119.383.

(47) Sur la Lys (Pas-de-Calais) ... « *emprès l'église Saint-Quentin* ».

(48) 30 septembre. Entendons : ne prennent la fuite, vu le risque qu'ils courent, abandonnant ainsi à l'adversaire un copieux butin (même référence, note 1).

d'un assez mince intérêt) de détailler ses itinéraires jusqu'à l'approche de l'arrière-saison, l'essentiel de la lutte militaire de l'année restait concentré autour de Guinegatte ⁽⁴⁹⁾. Quant à la psychologie et aux mœurs du jeune chef et de sa suite, mémorialistes et documents concourent à éclairer la postérité : sous l'angle affectif, Maximilien est dit : *Cœur d'Acier*. Son séjour à Aire se solde à l'hôtel par une indemnité en réparation de dommages, perpétrés *tant par l'ours de Monseigneur, comme par ceux qui estoient logiés illec* ⁽⁵⁰⁾ : une sélection de fauves. Après quelques manœuvres et escarmouches autour de Saint-Pol ⁽⁵¹⁾, le 15 octobre au soir, il gagne Lille, où il va se délasser sur ses lauriers... Ce qui ressort par delà les épisodes de la lutte, c'est que l'écart restait grand entre la lignée valoise, possessionnée sur d'anciennes conquêtes de César et ces chefs et combattants d'une Germanie où (nonobstant la curiosité et l'enquête de Tacite) le souffle méditerranéen (et chrétien) ne s'était vraiment étendu qu'à la suite de Charlemagne.

On connaît le jeu habituel des princes visant à des extensions territoriales : alléguer des droits d'hoirie et les *actualiser* par la force des armes. ⁽⁵²⁾ Complétant donc sa *tournée* inaugurale des bonnes villes, Maximilien s'installe pour un mois au château dudit Luxembourg, où sa présence est attestée du 29 septembre ⁽⁵³⁾ au 30 octobre 1480 ⁽⁵⁴⁾. L'événement significatif se produit le 7 octobre : *ce jour, fut reçu par les trois Etats du pays et fit le serment comme mari et bail* ⁽⁵⁵⁾ *de ma dite dame* (sa compagne). *Et si* ⁽⁵⁶⁾ *lui fust fait hommage par les ditz des estaz* ⁽⁵⁷⁾. Réserve ne saurait être plus nettement formulée : le prince n'est que l'avoué de la suzeraine. Situation, redisons-le, qui va s'aggraver à la mort de celle-ci.

Or, ladite seigneurie avait compté parmi les biens d'une des trois principales familles impériales d'Allemagne, celle qui en portait le

(49) Les 30 septembre et 1^{er} octobre, la petite localité de Lillers (arrondissement de Béthune, Pas-de-Calais) est prise d'assaut, pillée, brûlée et *démolie*. Et son capitaine *premier pendu aux portes de la ville*. Ibid. n° 119.385. Ainsi, les *impériaux* ne le cédaient en rien aux « royaux » : une égale cruauté possédait les deux camps.

(50) Ibid. n° 119.389 ; 7 octobre.

(51) Ibid., n°s 119.396 - 119.400 ; 10-14 octobre.

(52) Ce va être le processus et de Charles VIII quant à Naples et de Louis XII quant au Milanais, processus déclenchant les « Guerres d'Italie ».

(53) Présent de vin de la ville, signe constant d'un début de séjour. B. 3.443, n° 119.500.

(54) Pour l'ensemble : Id. n°s 119.501 - 119.526.

(55) Fondé de pouvoirs.

(56) En conséquence.

(57) Ibid. n° 119.505.

nom ⁽⁵⁸⁾. Ici se produit donc la substitution de l'une déboutant l'autre : fait d'importance que le bénéficiaire reconnaîtra d'ailleurs en titularisant, dès son bas âge, le futur Charles-Quint : duc de Luxembourg, gage d'un renforcement vers l'avenir d'un lien encore récent.

... Toutefois, la meilleure façon pour l'archiduc de s'affermir en crédit et de justifier son rôle de *prince consort* est encore d'avoir des enfants. Marie s'y adonne en de successives grossesses suivies, semble-t-il, avec sympathie et encouragement, par la duchesse douairière, Marguerite d'York, à qui sera, par deux fois, réservé l'honneur d'être marraine. Les deux princesses, en effet, continuent de vivre en bonne intelligence, se ménageant des séjours l'une chez l'autre : la jeune épouse à Malines, ⁽⁵⁹⁾ la veuve du duc Charles surtout à Bruxelles ⁽⁶⁰⁾. Le premier événement de cet ordre se produit à Bruges, le 22 juin 1478. C'est un enfant mâle, *précieuse personne*, note le chroniqueur, ⁽⁶¹⁾ signifiant ainsi qu'après l'épreuve d'être tombé en quenouille, *l'état bourguignon*, ou du moins ce qui en subsistait, retrouvait des perspectives d'avenir avec un vrai *primogenit*. Commère avec *bel oncle* Adolphe de Clèves ⁽⁶²⁾, *Madame la Grande* ⁽⁶³⁾ présente elle-même le nouveau-né sur les fonts le 29 dudit mois, en l'église Saint-Donat, dont le doyen figure au nombre des témoins, ainsi que le premier maître d'hôtel, le confesseur et les médecins de la patiente. L'enfant y reçoit le prénom de Philippe, en mémoire de son bisaïeul maternel, Philippe le Bon et il est créé comte de Charolais, titre *signalétique* ⁽⁶⁴⁾, déjà porté parmi ses ascendants et attaché, dans la Maison de Bourgogne, à l'héritier présomptif de la suzeraineté. Le 10 février 1480, à Bruxelles, seconde naissance : une fille cette fois qui, de sa pseudo-grand-mère, accompagnée maintenant du prince d'Orange, reçoit à Sainte-Gudule le prénom de Marguerite ⁽⁶⁵⁾. Une troisième parturition intervint, celle-ci restée dans l'ombre, car son fruit ne survécut pas. Il s'agit d'un autre garçon doté du prénom de François « en la contemplation et faveur du duc de Bretagne » ⁽⁶⁶⁾. Fort débile sans doute car, à l'encontre de l'habitude chrétienne, né le 2

(58) Les deux autres : Wittelsbach et Habsbourg. Rappelons que le fondateur de la dynastie bourguignonne, Philippe le Hardi, avait eu pour mère une princesse de la première de ces Maisons : Bonne de Luxembourg : exemple, entre bien d'autres, de l'imbrication des grandes familles du Moyen Âge.

(59) B. 3.446 n° 119.288 ; 8 juin 1477.

(60) B. 3.442, n° 119.482 ; 8 décembre 1478 ; B. 3.444, n° 119.753 ; 3 septembre 1481, lendemain de l'accouchement du troisième enfant.

(61) MOLINET, *op. cit.*, t. II, p. 156 et suiv.

(62) Chef de cette Maison, collatérale aux derniers Valois de Bourgogne.

(63) Titre déjà porté dans son veuvage, par Isabelle de Portugal et donc attaché à la douairière de Bourgogne.

(64) Comme, en France, celui de dauphin.

(65) On sait que ces nouveau-nés vont être, dans l'histoire. Philippe le Beau et Marguerite d'Autriche.

(66) Le duc François II. Ces termes du scribe ne prendront toute leur valeur qu'après le décès de Marie, quand Maximilien briguera la main de l'héritière bretonne, Anne, future reine de France ; mais déjà, ils confirment l'inclination réciproque des deux milieux.

septembre 1481, il ne reçut le baptême, au même précédent sanctuaire, que le 27 dudit mois. ⁽⁶⁷⁾ Mais une mention des rôles nous édifie quant à l'hygiène alimentaire qui doit accompagner des couchés : une provision d'épices en quinze articles, *dépensées pour la gésine de madame* et sol-dée en clôture mensuelle. ⁽⁶⁸⁾

Ces événements, d'ordre familial, achèvent de se dérouler dans l'accalmie d'une seconde trêve d'un an et un jour, elle aussi ⁽⁶⁹⁾. Marie de Bourgogne n'en devait pas voir l'expiration. On connaît sa passion pour la chasse : image classique de la châtelaine, aux vêtements ajustés et fourrés, assise au flanc de sa haquenée et, l'autour au poignet, s'en allant à *la volerie*, c'est-à-dire à la conquête de l'oiseau par l'oiseau. Aux approches de la belle saison, s'élargissait le but de ces sorties : en diversion à sa vie de manoir, elle voulait *s'esbattre aux champs*. Ce besoin devançait même le souffle printanier, tardif en ces régions du Nord, préalablement adoucies d'ailleurs par le climat maritime. Un paiement du 16 mars 1482, à Bruges, nous révèle ainsi qu'elle vient de passer deux jours au-dehors ⁽⁷⁰⁾. Jalon précieux, si proches d'un drame dont il esquisse déjà les circonstances, Marie retourne tôt en effet à son passe-temps favori. Le croirait-on - c'est Commynes qui nous livre ici la précision déterminante : *elle chevauchait*, dit-il, *un hobin ardent* ⁽⁷¹⁾. Sans doute, en son sens premier, l'épithète pourrait viser la couleur de la robe ⁽⁷²⁾ ; mais le contexte et surtout l'issue de la chevauchée ne laissent nul doute quant à l'interprétation à en donner : il s'agit d'une de ces bêtes de marche irrégulière et sautante, danger d'autant plus accusé que celle-ci y mettait de la fougue : au point, consigne un second chroniqueur, de s'être *dessanglée* ⁽⁷³⁾. Ainsi, tout le harnais glissa de côté et fut traîné, en pleine allure, avec la cavalière qui, sans doute, ne réussit pas à s'en dégager immédiatement. D'où la gravité du mal, accompagné de « fièvre » : il y eut un foyer d'infection. Nous ignorons la date précise de l'accident. Il s'inscrit entre le 16 et le 27 mars, où meurt l'infortunée. ⁽⁷⁴⁾ Ses obsèques se déroulent le 3 avril à Notre-Dame de Bruges.

Ainsi disparaissait, au début de sa vingt-cinquième année, l'héritière du duc Charles et cela, avant que la succession de Bourgogne, pendante, et litigieuse entre le roi de France et l'archiduc autrichien, ait reçu une première solution. Mais, précisément, c'est ce rebondissement

(67) Il expire le 26 décembre.

(68) Bruges, 30 septembre. B. 3.444, n° 119.761.

(69) 30 juin 1481 - 30 juin 1482. MOLINET, *op. cit.*, t. II, p. 298.

(70) Trois compagnons ont « tenu » à ses haquenées. B. 3.445, n° 119.872.

(71) *Op. cit.* édition CALMETTE, t. II, p. 287. De l'anglais « to hobble », boiter, clopiner.

(72) D'un roux clair et vif, rappelant la flamme.

(73) MOLINET, *op. cit.*, t. II, p. 302.

(74) Il est émouvant que nous possédions alors le rôle des Offices, bien que la mention dont il s'accompagne soit d'une décevante sécheresse. « *Ce jour, ma dite dame rendi (sic) son âme à Dieu* ». B. 3.445, n° 119.974.

d'hoirie, avec la situation plus difficile créée à Maximilien parmi les sujets de la défunte, qui vont réserver à Louis XI l'occasion d'exercer sa maëstria diplomatique : l'année ne s'achèvera pas qu'un accord substantiel ne soit intervenu entre les deux parties.

★★

Avec des succès divers, Maximilien a tenté de se consolider parmi les seigneuries de l'accidentée. Mis en échec par les *états de Flandre* qui, le 2 mai 1482, lui contestent et finalement lui refusent la pleine tutelle de ses enfants, il est, au contraire, accueilli, le 28 juillet, à Louvain, comme *père et tuteur de Philippe* ⁽⁷⁵⁾. Et, la trêve expirée, c'est avec ses Brabançons qu'en septembre il fait campagne dans le pays de Liège ⁽⁷⁶⁾ et dans le Limbourg méridional, influencé par la cité meusienne ⁽⁷⁷⁾.

Ces trêves annuelles successives n'ont pas laissé toutefois d'ouvrir la voie vers un apaisement plus durable. Le besoin général qui s'en fait sentir se traduit dans cette formule, aussi naïve qu'illusoire : *une paix finale à toujours*. Les pourparlers reprennent, pour aboutir à la veille de Noël. Et c'est la *seconde paix d'Arras*, du 23 décembre 1482 ⁽⁷⁸⁾. A vrai dire, moins un traité de paix qu'une convention de mariage. Et qui manifeste comment Louis XI a évolué, de sa visée matrimoniale de 1477 ⁽⁷⁹⁾, à un nouveau projet. Territorialement, il conserve et le fruit de son occupation militaire précipitée de cette année-là, à savoir le duché de Bourgogne ⁽⁸⁰⁾ et celui de ses récentes campagnes dans le nord : *in globo*, la Picardie. ⁽⁸¹⁾ Part assez stricte, pensera-t-on. Et tout le reste ? ... Voici où apparaît la combinaison diplomatique montée par le roi et qui doit être à la satisfaction des deux contractants : L'héritière de Bourgogne, Marie, ayant disparu, il s'en rencontre une nouvelle dans la personne de sa fille, la petite Marguerite d'Autriche. Faute d'avoir pu épouser la mère, le même dauphin Charles n'est-il pas tout indiqué pour convoler avec l'enfant ? L'écart des âges s'avère un peu moindre cette fois et surtout, il est inverse, redevenu normal ; c'est le garçon qui l'emportera sur la compagne promise ; née le 10 février 1480, celle-ci n'a d'ailleurs pas atteint ses trois ans, - ce qui ne laisse pas d'établir un record dans la précocité des mariages princiers. Et, triomphe cette fois de la tactique monarchique, sa dot, aussitôt constituée, à savoir les comtés d'Artois et de Bourgogne, l'Auxerrois, le Mâconnais, les seigneuries de Bar-sur-Seine, Noyers et Salins, passent immédiatement à la

(75) MOLINET, *op. cit.*, t. II, p. 306.

(76) Toujours francophile. Le 12 septembre il occupe, à Liège même, ville et château.

(77) C'est au cours de ces années 1480 qu'une égale présence (et assiduité de service) en Cour de Bourgogne rapproche deux familles, dont l'union connaîtra dans l'avenir un destin royal : Orange et Nassau.

(78) Voir surtout : MOLINET, *id.* p. 315-362.

(79) *cf.*, plus haut.

(80) Dont Maximilien cesse de s'attribuer le titre nobiliaire.

(81) Le comté de Flandre continuant de ressortir à la mouvance valoise, ce qui, en droit féodal, fait de son chef un homme-lige du roi.

gestion royale. Le gage maximilien de l'exécution de cette clause est dans la personne même de l'enfant qui devra, dès la meilleure saison, être dirigée sur la Cour de France ... Il dut être cette fois permis au populaire de crier : *Noë ! Noë !*

Non moins qu'à la chevance, le roi veillera donc à ce que la personne de sa future belle-fille lui soit délivrée : le printemps venu, il dépêche à Hesdin le couple des Beaujeu, afin d'y quérir et de lui amener ce nouveau *gage d'amou d'une paix d'Arras*. Le 2 juin, Paris la reçoit en dauphine. De là, elle gagne Amboise et le val de Loire, pour un séjour qui va durer dix ans et marquer son enfance ⁽⁸²⁾. Le 22 dudit mois, une cérémonie religieuse consacre et rend publiques ses fiançailles avec le jeune Charles de France, héritier présomptif du trône. Louis XI avait fait sagement de se hâter, attendu qu'il meurt deux mois plus tard ⁽⁸³⁾.

Or, c'est en tirant le meilleur parti des difficultés de Maximilien, en tant que prince à la fois consort et veuf, parmi les peuples de sa compagnie défunte, que l'habile roi Valois avait su lui imposer une tractation des plus favorables à la monarchie française. Dans les années qui vont suivre, la tactique de ce prince consistera donc essentiellement à frapper cet accord de caducité, vu le décès du signataire adverse et la tactique de ses sujets (notamment des plus importantes d'entre ses bonnes villes) de se poser en *mainteneurs* résolus de ce même instrument dont, aux moments de pointes, ils feront republier les clauses à son de trompe, parmi les rues et carrefours, appuyant ainsi leur résistance de la carte française.

En tout état de cause, la présence de la petite Marguerite d'Autriche à la Cour de France restait, pour le couple régent, un avantage singulier : cadet de la Maison de Bourbon, Pierre de Beaujeu descendait en effet d'Agnès de Bourgogne, au même titre qu'Isabelle de Bourbon, mère de Marie de Bourgogne. Une parenté étroite unissait donc la jeune protégée à ce personnage que l'enfant pouvait légitimement appeler *bel oncle*.

Pierre et Anne se voyaient donc en situation de s'augurer, jusque dans les années futures de la majorité de leur royale pupille ⁽⁸⁴⁾, l'oreille docile ... d'une reine. Quant à Maximilien lui-même, dès la disparition de son co-signataire de paix, il ne laisse pas de se prévaloir d'une priorité d'audience auprès du jeune Charles VIII, comme *père de la royne, nostre fille*. Vues sous cet angle, les fiançailles *impromptu* de ce même Charles avec l'héritière de Bretagne, en novembre 1491, prendront le sens d'une émancipation de l'homme et du souverain à l'égard d'une tutelle prolongée.

(82) Elle sut le rappeler dans ce vers, qui lui revient, quand elle fut en âge de hanter les Muses (à l'envi d'autre nobles filles, ses contemporaines) : « Ay esté myse ou grant vergier François » (la Touraine) ; cf. LA MARCHE, *op. cit.*, t. III, p. 253.

(83) Le 30 août 1483, au Plessis-lez-Tours.

(84) Qui d'ailleurs, pour sa part, ne marquait nulle hâte à exercer personnellement son autorité

Marguerite cependant croît en âge plus qu'en beauté. L'atavisme jouant en son cas du côté paternel, elle va devenir une robuste fille germanique, aux traits forts et épais, dont les arts plastiques du temps nous ont transmis le fidèle témoignage. Mais, dans son esprit, quelque chose demeurera de sa formation d'enfance au sein du pré-humanisme tourangeau. Elle en donnera la preuve dans ses pays du Nord quand, devenue puissante Régente, elle se fera édifier, à quelques pas de la grande place de Malines, un charmant hôtel, au décor discret, reflet de nos demeures seigneuriales du val de Loire, telles qu'elle les avait connues durant ses années d'exil.

★★

Mais revenons à Maximilien lui-même. Cela nous est d'autant plus aisé que la dépense de sa Maison continue d'être rédigée en français, la presque totalité des pièces *flamandes* ayant trait au petit Philippe, que la mort de sa mère vient de créer comte de Flandre ⁽⁸⁵⁾. Instaurant dans le Nord un nouveau régime de paix, le second pacte d'Arras va y susciter le déroulement de faits plus spécifiquement régionaux. Et toutefois, la situation géographique de ces seigneuries n'est pas sans *engager* de puissants voisins (principalement dans le monde germanique), ce qui élargit l'intérêt des conflits et la portée de leurs résultats. D'autre part, nulle personnalité vraiment forte et frappante n'émergeant alors, ce sont les courants historiques de l'époque qui priment en intérêt les vedettes en scène.

Ce qui reste de « l'état bourguignon » est une mosaïque. L'aspiration du prince autrichien pour lui urgente et vitale, est de s'y faire agréer comme *tuteur, mainbour et bail* de son trop jeune Philippe. Déjà, au cours de l'année 1482, il y a réussi auprès des *Etats* de Hainaut et de ceux de Brabant. Suivant sa pente, naturelle et irrésistible, il a recruté des mercenaires en Allemagne. Fort de ce triple appui, il a, dès le début de l'automne, soumis le pays liégeois : ville meusienne et campagne avoisinante, chaque cité d'importance possédant, de longue date, autour d'elle, des fiefs d'approvisionnements.

Un aspect complémentaire et confirmatif de la mosaïque (qui devient un damier), c'est que jouent en l'occurrence d'anciennes rivalités inter-urbaines : il suffit que l'un des termes s'inscrive à un tel parti, pour que l'autre affiche sans retard son adhésion au parti adverse ; le cas le plus représentatif (et gros d'effets) revient au tandem Anvers-Malines, centres germanophiles déclarés, se dressant face à l'autre tandem Bruges-Gand, cette dernière surtout, citadelle de l'autonomie flamande.

Ce sont les *Etats de Flandre* réunis chez elle qui, le 2 mai 1482, avaient mis en échec l'archiduc autrichien, en lui déniaient la pleine tu-

(85) Né à Bruges, le 22 juin 1478, il avait, dès le 30 août suivant, été transféré au château comtal de Gand, forteresse imprenable. Au surplus, craignant les Gantois, sa mère les flattait : la coquetterie de la peur.

telle de ses enfants. Elle tenait, de surcroît, le petit Philippe dans ses murs, faisant obstacle, tout ensemble, au père et au tuteur. Elle rappelait que le comté de Frandre avait traditionnellement le roi de France pour suzerain et pour appel en ultime ressort le Parlement de Paris. Et elle exigeait que le jeune prince ait pour gouverneur et chef de sa Maison un *membre de sang* ⁽⁸⁶⁾ et que des mandataires desdits *Etats* flamands soient intégrés à son Conseil ⁽⁸⁷⁾ avec voix délibérante.

Maximilien n'aborde pas de front cette double difficulté : durant la majeure partie de l'année 1488, qui suit la paix, il se « fait reconnaître » dans les comtés du Nord et dans les îles : Hollande et Zélande. S'ensuit un temps d'arrêt, où *Cœur d'Acier* ⁽⁸⁸⁾ trouve, en des chasses nombreuses et variées, un exutoire à sa fougue ⁽⁸⁹⁾.

Mais sa situation *de fait* vis-à-vis des principales villes de Flandre ⁽⁹⁰⁾ ne peut se prolonger ; quant à lui d'abord : elle infirme ses prétentions ; comment exiger le pouvoir, alors qu'on ne possède même pas la personne de l'héritier ? Quant aux cités elles-mêmes ; plus l'agglomération est importante, plus elle se sent menacée par l'épuisement rustique de pillages, perpétrés surtout (et intentionnellement) parmi ses fiefs circonvoisins. C'est la disette à bref délai ... et qui mettra les résistants à la merci du prince.

Au surplus, parti de Bruxelles le 2 mai 1485, à *tout son ost* ⁽⁹¹⁾, l'archiduc mène résolument campagne. On doit donc composer. L'édilité gantoise incline à se dessaisir de son précieux gage. Elle *avoue* enfin Maximilien comme *père et mainbour* ⁽⁹²⁾ ; s'ensuit de sa part le geste logique de la restitution de son captif : Le 7 juillet donc ⁽⁹³⁾, l'enfant sort de la ville, escorté du petit noyau de fidèles d'ancienne date qui y avaient partagé et étoffé son séjour : Ravestain son gouverneur et des collatéraux par voie illégitime : le grand bâtard Antoine ; son fils le sire de Bièvre, ⁽⁹⁴⁾ etc. Du côté adverse, c'est Olivier de la Marche qui a reçu mission de récupérer le jeune otage et de le conduire à son père. Celui-ci, après l'effusion du revoir, le dirige sur la sympathisante Malines, au surplus séjour habituel de la pseudo-grand-mère et authentique

(86) Entendons : un noble personnage, apparenté à la famille de Bourgogne (contre le germanisme envahisseur : duc de Saxe, ou autre).

(87) Déjà ! il a quatre ans ! Anticipation et caution sur l'avenir.

(88) LA MARCHE, *op. cit.*, t. III, p. 313. Différence foncière de naturel avec les princes Valois.

(89) Il est d'ailleurs contrarié dans ses déplacements par le mauvais état sanitaire dont souffre le pays. Ses offices restant à peu près fixés à Bruxelles, on a dû y laisser une part importante de la literie (42 lits !) « pour dangier de la mortalité ». B. 3.447, n° 120.019, (31 août 1484). En plus de l'insuffisance habituelle des moyens financiers, cette « pestilence » nous rend compte pour sa part, de la mention, si fréquente chez le scribe : « Monseigneur en petite compagnie ».

(90) Gand, Bruges, Ypres, Courtrai, etc.

(91) Hennuyers, Brabançons, Allemands.

(92) 28 juin. MOLINET, *op. cit.*, t. II ; p. 445 et suiv.

(93) *Id.* p. 449 ; LA MARCHE, *op. cit.*, t. III, p. 280.

(94) Fief que singularisait un cours d'eau hanté par les castors.

marraine de l'enfant : Marguerite d'York. Le voilà passé d'un tandem à l'autre et, pour sa nouvelle résidence, commence de s'esquisser un essor politique.

Son rôle, ou plutôt son étiquette, sa façade, de tuteur administrant n'étant plus contestée, Maximilien donne plus libre cours à son penchant inné et souci dominant : sa promotion, comme fils d'empereur, dans les affaires germaniques. C'était là, au surplus, un autre avantage qu'il pouvait s'augurer de sa paix avec la France ⁽⁹⁵⁾. Mettant à profit la longévité paternelle, il concerte donc, avec des mandataires de Frédéric III, un voyage, politique et intéressé, vers *les Allemagnes*, où va lui être décerné le titre fictif et vétuste, de *roi des Romains* ⁽⁹⁶⁾.

Le résultat positif de ces tractations est que père et fils se rejoignent le 22 décembre ⁽⁹⁷⁾ pour une entrée spectaculaire à Aix-la-Chapelle, - le vieil empereur entièrement habillé de noir, y compris son cheval. Le chroniqueur consigne que les deux personnages ne s'étaient pas revus *puis environ huit ans*, ⁽⁹⁸⁾ ce qui témoigne d'une abstention impériale dans les affaires de Bourgogne du vivant de la duchesse Marie. Pourquoi ce point de concentration ? En tant que lieu saint des souvenirs carolingiens, et donc, en l'occurrence, pèlerinage *pro domo* de présomés *continuateurs* de l'empire catholique-romain de l'an 800 ⁽⁹⁹⁾ et qui, dans ce sens, cultivent leur prestige.

De là, le 5 janvier, en fin de journée, ils gagnent Cologne où, le lendemain, fête des Mages, la chapelle archiducal donne une audition dans *l'église des Trois Rois* ⁽¹⁰⁰⁾. Et le voyage continue, remontant par voie de terre jusqu'à Mayence ⁽¹⁰¹⁾. Une flottille prend la suite sur le Main ⁽¹⁰²⁾, pour atteindre Francfort ⁽¹⁰³⁾, où doit se dérouler l'élection. ⁽¹⁰⁴⁾

(95) Et toutefois, la sagacité des Beaujeu, visant à un *équilibre occidental*, tentera sous main d'y freiner ses succès.

(96) Hausse-pied vers le diadème, traditionnellement dévolu à l'héritier présumptif de l'empereur en exercice. On sait que, par ailleurs (et fort ultérieurement), pastichant cette titulature du Saint-Empire, dont il consommait la ruine, Napoléon (qui qualifiait Charlemagne en ces termes : « notre auguste prédécesseur ») choisit pour son primogénit une signalisation presque identique en l'appelant : le roi de Rome.

(97) B. 3.447, n° 120.037.

(98) MOLINET, *op. cit.*, t. III, p. 2.

(99) Et des dynastes saxons du X^e siècle.

(100) MOLINET, *op. cit.*, id. p. 13.

(101) Mainz, au confluent du Main dans le Rhin. Parcours et datation erronés dans Molinet, qui fixe les deux princes en cette dernière ville du 17 au 30 janvier (*ibid.*, t. III, p. 18), alors que nos états financiers attestent leur présence à Cologne, au moins jusqu'au 19 dudit mois, (B. 3.449, n° 120.084), puis les remettent en chemin quelques jours plus tard. Le 28, ils sont au coude du Rhin, à Bingen (*ibid.*, n° 120.085), d'où ils repartent dans l'après-midi pour gagner Mayence. Sans doute, y contactent-ils l'archevêque, chancelier de l'Empire et prince électeur.

(102) Escorte et bagages. A Francfort même. un bateau entièrement réservé à la poissonnerie.

(103) Environ 40 km de navigation montante.

(104) Le 2 février (chandeleur) nouvelle audition de la chapelle du candidat.

L'événement a rassemblé, dans la cité du vote, environ 160 notabilités, gens d'église ou de noblesse ; mais six grands seigneurs seulement vont décider du choix, trois prélats et trois laïcs. Or, traditionnellement, ils doivent être sept. D'où vient cette carence ? De la récente conquête du royaume de Bohême par l'usurpateur hongrois : Mathias Corvin. La double décision qui suit présente donc un caractère d'unité ; elle est *motivée* en tant que remède : le 16 février, l'archiduc est élu et proclamé roi des Romains ⁽¹⁰⁵⁾, *pour subvenir à la débilitation de l'empereur, du bien public et de l'empire* ⁽¹⁰⁶⁾. But souligné, une semaine plus tard ⁽¹⁰⁷⁾ par cette résolution complémentaire : les électeurs consentent à *l'empereur et au roy* 26.000 hommes, soldés pour un an, aux fins d'une campagne militaire en deux étés, contre Mathias et ses conquêtes en terre impériales ⁽¹⁰⁸⁾. Restauration simultanée d'un colège et d'une mouvance.

Il restait à consacrer l'élu par la cérémonie religieuse d'un couronnement. Prolongeant leur séjour, les deux princes ne se *deslogèrent de Francfort* (par voie d'eau) que le 28 mars au soir ⁽¹⁰⁹⁾. Ils rejoignent leur base de Cologne. Pour en repartir le 15 avril, sur Aix, où se déroule le sacre, en ses rites habituels : on ceint à l'impétrant l'épée dite de Charlemagne et l'archevêque de la métropole rhénane lui met au front l'antique « cercle de fer » des rois lombards. S'ensuit un repas de gala à la Maison de Ville.

Et second retour à Cologne, où Maximilien préside son premier banquet royal. La table d'honneur s'étouffe en son milieu d'un ciel d'or « aux armes de Bourgogne » ⁽¹⁰⁹⁾, siégeant dessous : l'amphitryon adextré d'un convive que le mémorialiste présente sous cette appellation imagée : *Madame des Onze Mille Vierges*. Il s'agit d'une Supérieure générale qui, à l'instar de la martyre colonaise suivie de ses compagnes, en comptait de nombreuses répliques dans les filiales de sa maison mère.

Le nouveau roi ne s'éloigne que le 20 mai, en direction des seigneuries de l'ouest, où sa promotion dans le monde germanique va comporter un épilogue. Sans doute, dira-t-on, - et fourni par les réceptions flatteuses, courtoises, de leurs principales villes : entrées spectaculaires, banquets et, le soir venu, grandes « allumeries » ⁽¹¹⁰⁾, feux sur tonneaux de Dordrecht à Gorkum, etc. S'y distingue notamment l'édilité germanophile de Malines où, le 9 juillet, Maximilien est *reçu en grand honneur, à cause de son nouvel avènement à roy* ⁽¹¹¹⁾.

(105) B. 3.448, n° 120.141.

(106) Avec future succession.

(107) 24 février.

(108) Mardi de Pâques. Au surplus, leur présence y est attestée par la Dépende des Offices le 19 du mois (dimanche des Rameaux) sous ce libellé : le roy des Romains en sa ville de Francfort (*ibid.*, n° 120.086).

(109) MOLINET, *op. cit.*, t. III, p. 76.

(110) Nous dirions : illuminations.

(111) B. 3.448, n° 120.092.

Mais il se rencontre un effet second : c'est que, sous couleur de s'associer à la joie officielle et d'appuyer sur le bandeau dont il s'attribue, en part majeure, la collation, le vieil empereur déferle sur ces pays *aux grands deniers* ⁽¹¹²⁾, lui et *cent-quatorze chevaux*, libellé qui mesure l'importance, un tantinet abusive, de sa suite. Tout ce monde, quelque peu famélique, va, durant plus de deux mois, vivre sur les grasses Flandres et nos documents financiers attestent que la dépense quotidienne du *roi des Romains* s'en trouve pour le moins triplée. La jonction des deux princes s'opère à Louvain, le 20 juillet. Désormais, la comptabilité s'émaille, parfois de la mention limitative et humoristique : *sa Majesté l'empereur ... défrayée de vin, poisson et avoine (utinam non sumat !)* ⁽¹¹³⁾, le plus souvent, de l'aveu totalitaire : « *défrayé par tous offices* » ⁽¹¹⁴⁾. Donnons des exemples précis de ce régime. Et d'abord, l'un des plus représentatifs, puisqu'il s'agit de l'accueil réservé par Bruxelles ⁽¹¹⁵⁾ : l'édilité offre deux bœufs (un par prince) ; mais Frédéric, outre et par-dessus le sien, se fait attribuer la bagatelle de 338 livres de cette même chair ⁽¹¹⁶⁾. Pour le boire, inondation de vin de Rhin : 3.000 lots tirés d'Anvers ; consommation journalière de 360 à 400 lots, sans préjudice de capiteux brûlots de malvoisie. Le 28 juillet, Termonde a offert 270 lots de ce même vin. Frédéric fait compléter par 292, - ce que le scribe, pratiquant l'euphémisme, appelle un *parfurnissement*. Un autre, à Gand, avec 804 livres de bœuf, contre 132 pour le roi (portion congrue) ; cadence qui se perpétue au cours du mois suivant, ainsi qu'en fait foi ce bref tableau :

seconde quinzaine d'août :

5 jours de poisson .	.9.403 livres de bœuf,
	227 moutons,
	1.093 poulailles,
11 jours de chair . .	.1.118 carpes de cuisine, etc.

On entend sans peine qu'une vie de Cour haussée à ce niveau accule le roi des Romains à des expédients financiers. Mais la pénurie bien connue de ce prince éloigne de lui la confiance. Les opulentes cités *marchandes* ne lui seront pas volontiers prêteuses. La surabondante agglomération d'Amsterdam avait été naguère de ressource à Philippe le Bon, parce qu'elle savait trouver en son débiteur de quoi garantir ses avances. Mais les conditions matérielles du petit-fils par vertu du mariage s'avéraient bien différentes. Celui-ci en est donc réduit à emprunter ... sur lui-même, c'est-à-dire en engageant ses revenus à venir. Le 31 août

(112) LAMARCHE, *op. cit.*, id. t. III, p. 265.

(113) *Id.*, n° 120.097.

(114) Par exemple : *Ibid.*, n° 120.096.

(115)' 24 juillet. Daté par cette formule : *veille de saint Jacques et saint Christophe. Ibid.*, n° 120.097.

(116) *Ibid.*, n° 120.099.

1486, de Lille où il séjourne, il lance un emprunt de 6.060 livres sur la Recette générale de Bourgogne, à financer par des rentrées d'impositions qui, normalement, ne seraient exigibles qu'à la Saint-Jean-Baptiste de l'année suivante ⁽¹¹⁷⁾. Ses receveurs doivent procéder sans délai : anticipation forcée, qui n'ira pas sans contrecoups vexatoires parmi les contribuables. Ainsi le comportement abusif de Frédéric III rend son fils impopulaire chez les *ci-devant* sujets bourguignons.

Clairvoyant et sourcilleux, le Flamand surtout se lasse d'avoir à entretenir tout ensemble (et, en apparence, *sine die*) *Ohne Geld et Lehre Tasche*. Il ne suivra donc ni Hainaut ni Brabant, dans une acceptation totale : l'autorité maximilienne change de degré suivant les fiefs. Le 29 septembre, l'empereur est encore à Anvers ⁽¹¹⁷⁾. Il y était entré le 12 juin. Sa visite se sera prolongée largement plus d'une saison.

On conçoit aisément l'effet d'un tel autoritarisme sur l'indépendance ombrageuse des grandes cités flamandes. Allaient-elles glisser vers la germanisation ? Car la situation *de fait* du jeune Maximilien est double : comme *mainbour* et tuteur de l'héritier de Bourgogne, il ne peut que rechercher la paix de ses seigneuries et le bonheur de ses peuples ; mais comme fils et héritier lui-même du chef du Saint-Empire, il est, et se dit être, entre les princes allemands, le premier à devoir à son vieux père, Frédéric III, l'assistance vassalique. Et celui-ci visant manifestement à faire pression sur la vie flamande, il en résulte, dans l'action du *roi des Romains*, une continuelle ambiguïté.

Or celui-ci s'est entouré d'une garde allemande, ce qui souligne et sa défiance quant à l'élément néerlandais et les préférences spontanées de sa mentalité. Peu suspect de germanophobie, Molinet n'en déplore pas moins la rudesse naturelle de ces recrues. On peut y ajouter une sorte de voracité exaltée par la riche productivité des fiefs bourguignons. Le chroniqueur est forcé d'en convenir : la garde du prince *mange le plat pays*. Et le prince lui-même, *Sans le Sou*, donne l'exemple de ne pas régler ses dépenses. Or, il en fait d'importantes : l'hiver s'annonçant rigoureux, l'on assiste, à Bruges, à des provisions massives et croissantes de combustible : gros bois, faisceaux, fagots, tourbe, etc. ⁽¹¹⁸⁾

L'effet de ce concours d'épreuves ne se laisse pas attendre, dès les premiers jours de février, l'émeute sévit dans Bruges, c'est l'artisanat (les corps de métiers) qui a donné le branle : le marché urbain est équipé en redoute d'artillerie. Face à lui, dans un vieil hôtel, qui peut encore passer pour une maison forte (et qu'on nomme le *Kronenbourg*) Maximilien, assisté d'une poignée de fidèles, essaie de tenir tête à ses sujets révoltés ⁽¹¹⁹⁾. Comme il arrive toujours en pareil cas, ceux qui ont dé-

(117) 24 juin 1487. cf. B. 3.448, n° 120.116.

(118) Notamment les 28 décembre, 14 et 26 janvier, B. 3.449, n°s respectifs : 120.156, 120.169, 120.170. Sans préjudice de l'essor du charbon de bois dans la combustion courante.

(119) On trouvera le récit tout au long dans : MOLINET, *id.*, t. III, p. 208 et suiv.

clenché le mouvement en perdent vite la direction. Celle-ci, par une pente rapide et fatale, passe aux extrémistes : éléments populaires, que le chroniqueur cerne de cette épithète : *les meutins*. ⁽¹²⁰⁾ Ceux-ci déferlent plusieurs fois jusqu'à la chambre du prince. L'existence individuelle cesse alors de compter devant le virus des passions politiques : le hord des supplices est dressé en permanence sur ledit marché et il ne se passe guère de « journée » révolutionnaire qui ne se solde par une exécution des vaincus.

Contre fortune périlleuse, Maximilien s'efforce de garder bon visage. Des preuves répétées nous en viennent, de la tenue de ses services domiciliaires, celle-ci par exemple : *les mestiers et la bourgeoisie* ⁽¹²¹⁾ *se tenoient encore* ⁽¹²²⁾ *en armes sur le marché et les aucuns à la Cour, par l'ordonnance de ceux dudit marché.* ⁽¹²³⁾ Et ceux-ci, Maximilien les fait traiter à table : *par quoy a esté fait desroy* ⁽¹²⁴⁾ *par les Offices, ainsi que les jours précédents.* ⁽¹²⁵⁾

Simultanément, le franc de Bruges ⁽¹²⁶⁾ renouvelle sa composition, *sous la commission de l'archiduc Philippe, prince du pays, autorisé du roy de France comme souverain.* ⁽¹²⁷⁾ Formule qui mesure l'écart des points de vue entre le *mainbourg* allemand et les *membres de Flandre* ... Et situation qui fût demeurée sans issue, si un caractère commun aux deux partis adverses n'eût joué en faveur de leur apaisement.

A la différence de Gand qui, dans son dynamisme quotidien, s'avère surtout collectivité *marchande*, la cité brugeoise ⁽¹²⁸⁾, éparse en ses couvents, béguinages et jardins, retient un fond de climat religieux et confessionnel. Or, sous cet angle, le captif est d'une qualité particulière. Le Saint-Siège ne pouvait en effet rester indifférent au sort de celui que l'âge et la caducité de l'empereur en exercice paraissaient destiner au diadème dans un proche avenir. Le 23 mars suivant, le Pape, Innocent VIII, fait donc expédier un monitoire énergique, exigeant la libération du prisonnier et de l'élément nobiliaire qui partage son infortune, sous peine d'excommunication majeure et d'interdit culturel. En vain, le pouvoir insurrectionnel en appelle-t-il du Pape au Pape mieux informé : l'impérative menace est maintenue. Excédé de sa captivité, ⁽¹²⁹⁾

(120) Les fauteurs d'émeutes ; cf. le patronyme français : Mutin, trait de caractère.

(121)' C'est nous qui soulignons.

(122) Comme depuis le début du mois.

(123) C'est l'aveu de la contrainte exercée sur le roi des Romains.

(124) Entendons : surcroît et liesse; cf., l'expression courante : « belle chère et des roy d'hôtel. »

(125) Voir : B. 3.449, n°s 120.176 - 120.181 (cette dernière pièce datée du 14 février).

(126) Assemblée des libertés communales.

(127) MOLINET, *id.*, t. III, p. 221.

(128) Le mémorialiste officiel écrit : brughelin (g guttural : bru-gue-lin).

(129) Comme le sera, au siècle suivant, François I^{er} à Madrid.

Maximilien défère, pour l'essentiel, à ses oppresseurs. Et c'est ainsi que prennent corps vers le milieu de mai, les principaux articles d'une paix de Bruges, ⁽¹³⁰⁾ équivalant, pour le Habsbourg, au rachat de sa liberté : il renonce donc à l'exercice des pleins pouvoirs sur le comté de Flandre, ⁽¹³¹⁾ qui sera gouverné de concert par les *seigneurs du sang*, ⁽¹³²⁾ les membres du Conseil ⁽¹³³⁾ et les mandataires des *états flamands*. Combinaison qui paraît d'une sorte à ne guère dépasser le parchemin. Pour prix de sa quasi-abdication, lesdits états lui assurent une pension annuelle de 1.000 livres, à lui servir jusqu'à la majorité du jeune Philippe. Ambition tentaculaire : des bases sont jetées en vue d'une *confédération des seigneuries ci-devant bourguignonnes*, bien entendu sous hégémonie flamande. Le tout, juré par les contractants en l'église Saint-Donat, le 23 mai, fête de l'Ascension. Dès le lendemain, concrétisant sa délivrance, le roi des Romains s'éloigne.

Et le vent va tourner. Par une pente naturelle en effet, dès les premières semaines d'une situation devenue pour lui dramatique, le fils en avait appelé à une rescousse paternelle. Qu'il ait donc orchestré son évacuation de Bruges en fonction des approches de troupes en partie germaniques (amenées sur les lieux par Frédéric III en personne), ⁽¹³⁴⁾ l'enchaînement des dates suffit à le prouver. Ayant concentré, sur son château de Maele, de la seigneurie et des effectifs militaires à sa discrétion, il reprend aussitôt le ton d'autorité, pour imposer aux états du pays une contribution en numéraire, ⁽¹³⁵⁾ alourdie encore d'un convoi de « 40 à 50 chariots de vivre », à diriger sur « l'ost des Allemands ». ⁽¹³⁶⁾ Pour se faire obéir d'urgence, Maximilien brandit l'épouvantail d'une descente impériale. Or, celle-ci était en voie d'arrivée et si bien que le 1^{er} juin, veille de Pentecôte, à Louvain, le prince opère sa jonction avec ses *libérateurs* germaniques. ⁽¹³⁷⁾

Le point visé est Gand, principalement dans ses faubourgs du Nord. Que l'empereur donne des signes incontestables de sénilité, cela ressort de l'excès même de ses menaces, excès propres à nourrir chez l'assiégé le maximum d'énergie défensive. Nous n'avons pas à suivre sur le terrain militaire, les aléas d'une résistance sacrée. En conformité avec la paix récente, le jeune Philippe est nanti, pour gouverner, d'un membre *du sang*, le sire de Clèves, *petit parent*, comme il se qualifie modestement lui-même et qui, soit à Gand, soit à Malines, tente d'écarter des sujets bourguignons le spectre de la domination allemande.

(130) Alias : « paix de Flandre ». (*Ibid.*, p. 318 et suiv.).

(131) Dont, à cet égard, il délie les sujets du serment de fidélité.

(132) Les descendants authentiques des Valois de Bourgogne.

(133) Du père et du fils.

(134) Ce dont il était clandestinement instruit.

(135) Dont le chiffre (50.000 écus selon Molinet) souligne l'avidité du spoliateur.

(136) On voit ici à nu ce que représentent de telles exactions face à l'économie flamande.

(137) MOLINET, *ibid.*, t. III, p. 359.

Aussi bien, à cette charnière des abords de 1490, l'intérêt se déplace-t-il de Maximilien, soucieux de plus en plus de son proche avenir *impérial*, vers ce futur Philippe le Beau, *seigneur naturel* des Flandres.

(A suivre)

Henri DAVID,

Docteur ès Lettres,

Prix d'honneur des Ecrivains de France.